Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Tunis

Année Universitaire 2016-2017

3em année Licence Fondamentale en Droit Public

Devoir surveillé

Matière: Droit Fiscal II

Durée: 1:30

- 1- Quelles sont les sociétés commerciales soumises à l'IS.?
- 2- Déterminez la situation des personnes morales suivantes à l'égard de l'IS et justifiez votre réponse :
 - ✓ Les associations. And

noulle d'Invest à capilele smith.

- ✓ La caisse des prêts et de soutien des collectivités locales.
- ✓ Les établissements publics et les autres organismes de l'Etat jouissant de l'autonomie financière et exerçant des activités lucratives.
- ✓ Les sociétés civiles. ayout hor des
- ✓ Les coopératives de services agricoles et de pêche. ∞ ~
- 3- Définissez les notions de double imposition économique et de double imposition juridique.
- 4- A défaut d'une convention de non double imposition, est-ce que les revenus de source tunisienne, non rattachés à des établissements situés en Tunisie et réalisés par des personnes morales ni domiciliées ni établies en Tunisie, sont imposables en matière de l'IS.

Scanned by CamSca